



SNUipp-FSU

Déclaration liminaire à la CAPD du 17 décembre 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, le gouvernement a choisi de mettre en place, dès cette année, des stages en responsabilité pour les étudiants préparant le concours. Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à cette réforme. De même il considère que l'absence de formation préalable à une nomination sur un poste constitue un recul pour la profession et suscite des inquiétudes chez les enseignants et dans toute la communauté éducative. Plus généralement, la mise en place des nouvelles modalités d'entrée dans le métier s'opère dans la désorganisation, dans l'improvisation et dans le manque de transparence. Il est vrai qu'en l'absence d'information, il est plus difficile de s'opposer. Cependant le 24 novembre à propos du budget et le 15 décembre pour la formation initiale et les IUFM, le SNUipp et la FSU ont porté les revendications légitimes des personnels et la volonté de défendre un service public d'éducation de qualité.

La CAPD d'aujourd'hui va étudier le projet d'avancement des instituteurs et professeurs des écoles. Nous rappelons notre opposition à la place de la note dans ce barème car les écarts de notation entre des personnels avec la même AGS s'expliquent en grande partie par la différence de fréquence des inspections.

Le SNUipp-FSU renouvelle son opposition au système des promotions à plusieurs vitesses. Il porte toujours la revendication d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide. Il revendique une classe unique de 11 échelons qui permettrait à tous d'atteindre l'indice 783.

Enfin, l'avancement n'est pas une réponse aux légitimes demandes d'augmentation du point d'indice et de rattrapage des salaires dans la fonction publique.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU :

Jean-Luc POMBAR, Georges MICHEL, Sylvie BAILLEUL, Philippe VIANNAY,
Alain MICHELET.